Sous Élisabeth et sous Henri IV, Anglais et Français commencèrent de vouloir suivre à la fois l'exemple des Portugais et l'exemple des Espagnols. Ils tentèrent en même temps le commerce dans l'Inde comme les Portugais, et comme les Espagnols la conquête en Amérique. Les deux entreprises furent poursuivies dans des conditions assez différentes. L'effort commercial vers l'Inde fut l'œuvre de l'initiative privée: il fut fait par des particuliers groupés en Compagnies. Ce furent au contraire les gouvernements qui intervinrent dans l'œuvre de conquête des territoires en Amérique. Cette différence originelle est importante à noter, parce qu'elle eut pour conséquence une essentielle différence de caractères dans les conflits dont l'Inde et l'Amérique furent ultérieurement le théâtre.

ORGANISATION
DES COMPAGNIES
DE COMMERCE

Les Compagnies de commerce en France, comme en Angleterre, comme en Hollande¹ aussi dans le même temps, étaient constituées par actions. Un certain nombre de particuliers, généralement des com-

merçants des ports, des banquiers, de riches bourgeois, parfois les municipalités des villes, par exemple en France les municipalités de Lyon, de Rouen, de Bordeaux, de Nantes, de Grenoble, de Saint-Malo, etc., mettajent en commun des capitaux. Ces capitaux servaient à faire construire et à équiper des navires; à payer des employés, les uns restant en Europe, les autres, les agents, envoyés sur les lieux de commerce; enfin ils servaient à acheter des marchandises. La Compagnie se faisait donner en Europe par le gouvernement une charte qui lui assurait, outre le monopole du commerce avec le pays qu'elle voulait exploiter, le droit de recruter et d'entretenir des troupes pour la police et la défense des comptoirs qu'elle y fonderait. Dans ce pays, elle obtenait du souverain indigène, généralement à prix d'argent, moyennant un tribut annuel et en se reconnaissant vassale, une concession, c'est-à-dire une certaine étendue de territoire où elle établissait un comptoir. Ce comptoir, dont la gestion était confiée à un conseil et à un directeur, consistait en magasins pour les marchandises qu'achetaient les agents, et en quelques maisons d'habitation, le tout entouré d'une enceinte fortifiée pour se garder d'un coup de main. A la tête des agents, et dirigeant l'ensemble des comptoirs, était placé un gouverneur général des établissements, délégué supérieur de la Compagnie.

^{1.} Voir Histoire Moderne, page 520.